

## VOTRE PORTE D'ENTRÉE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

### Suite du rapport de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde - Québec annonce un ambitieux plan de modernisation du réseau routier

QUÉBEC, le 19 oct. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a annoncé aujourd'hui les grandes lignes du plan de modernisation du réseau routier qu'a adopté le gouvernement du Québec à la suite du rapport de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde.

«L'effondrement du viaduc de la Concorde, le 30 septembre 2006, est un événement qui a profondément marqué le Québec. Ce qui a toujours été clair pour notre gouvernement, c'est qu'une telle tragédie ne peut rester sans réponse. C'est pour cette raison que nous avons créé une commission d'enquête et que nous annonçons aujourd'hui un plan d'action ambitieux pour rétablir la confiance des Québécois à l'égard de leur réseau routier», a mentionné la ministre.

Ce programme de modernisation comprend quatre champs d'intervention : la création d'une agence spécialisée dans la gestion des viaducs et des ponts, un plan de redressement du réseau routier, l'introduction de nouvelles méthodes et de nouvelles pratiques pour la surveillance du réseau, ainsi que la diffusion d'une information complète, permanente et en temps réel pour tous les citoyens.

L'organisation : une agence spécialisée pour les structures

Le gouvernement déposera à l'Assemblée nationale un projet de loi qui proposera la création d'une Agence québécoise des viaducs et des ponts, une agence spécialisée qui aura sa propre mission et qui consacrera exclusivement ses fonds et ses ressources à la construction, à la gestion des structures et à l'entretien, tandis que le Ministère conservera la responsabilité du réseau routier.

«La construction et la gestion des structures sont de plus en plus complexes partout dans le monde. Pour demeurer à l'avant-garde, il faut se spécialiser. Il est essentiel de conserver, voire d'accentuer, l'expertise que nous avons dans ce domaine et de donner à ceux qui en sont les garants les conditions optimales pour y parvenir», a ajouté la ministre.

Le financement : un plan de redressement du réseau

A cet égard, le gouvernement dote le Québec d'un plan de redressement du réseau dont l'objectif est de remettre en bon état 83 % des routes et 80 % des structures d'ici 15 ans. C'est 11,6 G\$ qui seront investis pour les quatre prochaines années pour compléter le premier plan quinquennal, dont 29 % des sommes seront consacrés à la conservation des structures, pour un montant de plus de 3,5 G\$. Pour la conservation des chaussées, c'est plus de 2,9 G\$ qui seront consacrés à l'amélioration du réseau, équivalant à 25 % du budget.

«L'objectif est clair : notre réseau doit répondre aux normes continentales les plus élevées. Nous voulons rejoindre les normes nord-américaines d'ici 15 ans, et ce plan s'accompagne des ressources financières nécessaires pour y parvenir», a précisé Mme Boulet.

Les structures municipales

Par ailleurs, la nouvelle agence prendra désormais en charge l'entretien des quelque 4 400 ponts et viaducs des 838 municipalités de moins de 100 000 habitants. Ces municipalités seront soulagées, et leurs citoyens sauront que leurs structures seront gérées par un organisme spécialisé et responsable.

La gestion : de nouvelles méthodes pour faire plus et mieux

Le troisième champ d'intervention du plan gouvernemental a trait à la gestion et il consiste en la mise en oeuvre des nouvelles pratiques et des nouvelles méthodes en matière de planification et d'ingénierie pour une meilleure sécurité et une plus grande efficacité. Elles toucheront toutes les façons de faire, particulièrement au chapitre de la conception, de la

surveillance et de la construction des structures et des routes, de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier, de même que de la surveillance routière. Parmi ces mesures, l'établissement du «dossier personnel» de chaque structure permettra de suivre son état de sa conception jusqu'à la fin de sa vie utile et d'assurer la «traçabilité» de chaque action.

La communication : une information constante

«L'ignorance est la mère de toutes les appréhensions», a rappelé Mme Boulet en soulignant que l'information objective et complète constituait l'un des moyens les plus efficaces pour rassurer la population et lui être redevable. Ainsi, des mesures permanentes d'information à la population sont mises en place : les citoyens auront dorénavant accès sur Internet à un portrait de chaque structure, dans lequel on retrouvera des informations sur son état, le calendrier des interventions, des travaux et des inspections.

Retenir les leçons pour aller de l'avant

«Je suis consciente des répercussions liées à l'effondrement du viaduc de la Concorde et je réitère ma conviction qu'il n'aurait jamais dû se produire, mais je rappelle qu'il s'agit d'un événement exceptionnel. C'est une triste et dramatique exception dont nous tirons toutes les leçons en nous donnant les moyens d'aller de l'avant. Dorénavant, il faudra faire mieux, faire plus, faire autrement», a conclu la ministre des Transports.

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)



Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2007](#)